

Prime d'ancienneté sur ma feuille de paye

Par muriel coisne, le 29/08/2009 à 17:44

Bonjour,

actuellement sur ma feuille de paye j'ai une prime d'ancienneté...mon employeur voudrait l'intégrer à mes heures effectuées pour que pour ma retraite, celle-ci soit soit alors calculée sur tout ce que je cotise et non seulement sur les heures effectuées (sachant que je cotise aussi sur la prime d'ancienneté, mais que celle-ci n'est pas comptabilisée dans la retraite!). Je fais partie de la convention collective des formateurs. merci!

Par Visiteur, le 29/08/2009 à 17:55

Bonsoir,

[citation]sachant que je cotise aussi sur la prime d'ancienneté, mais que celle-ci n'est pas comptabilisée dans la retraite!). [/citation]

faux..la prime d'ancienneté compte pour la retraite...

la retraite n'est pas calculée sur les heures travaillées, mais sur le montant brut des salaires perçus.